

1

23 JAN. 2019
Arrêté ministériel du **23 JAN. 2019** constituant la réserve de personnel enseignant visée à l'article 94, § 4, de l'arrêté du Gouvernement wallon du 15 mai 2014 portant exécution du décret du 28 novembre 2013 relatif à la performance énergétique des bâtiments.

Le Ministre de l'Énergie,

Vu la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, l'article 20 ;

Vu le décret du 28 novembre 2013 relatif à la performance énergétique des bâtiments ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 15 mai 2014 portant exécution du décret du 28 novembre 2013 relatif à la performance énergétique des bâtiments, l'article 94, § 4, modifié par l'arrêté du Gouvernement wallon du 20 septembre 2018 ;

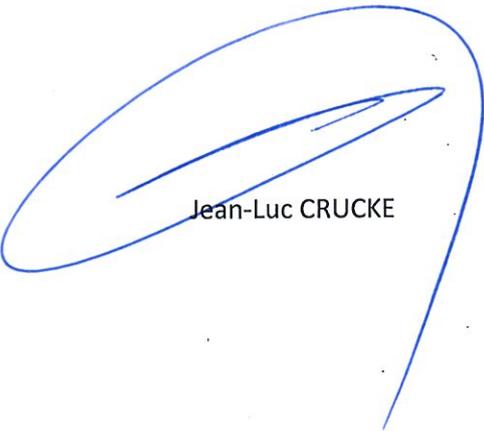
Considérant que les candidats au titre de personnel enseignant auprès des centres de formation de certificateurs PEB de bâtiment public ont suivi avec succès la formation et réussi l'examen, organisés en vertu de l'article 94 § 4 du même arrêté, et ont obtenu une note supérieure ou égale à 16,00/20 ;

ARRÊTE:

Article 1^{er}. La réserve visée à l'article 94, § 4 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 15 mai 2014 portant exécution du décret du 28 novembre 2013 relatif à la performance énergétique des bâtiments est reprise à l'annexe du présent arrêté.

Art. 2. Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Namur, le **23 JAN. 2019**



Jean-Luc CRUCKE

A.

23 JAN. 2019

« Annexe à l'arrêté ministériel du **23 JAN. 2019** constituant la réserve de personnel enseignant visée à l'article 94, § 4 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 15 mai 2014 portant exécution du décret du 28 novembre 2013 relatif à la performance énergétique des bâtiments.

Réserve de personnel enseignant auprès des centres de formation de certificateurs de bâtiments publics

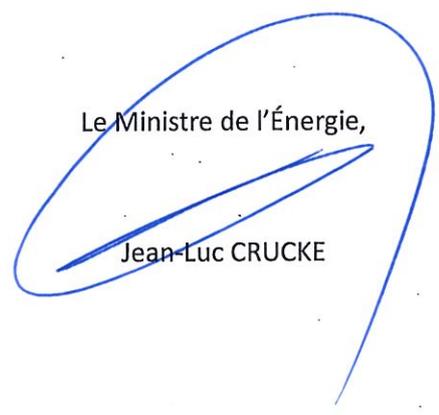
- BOULVIN Thomas
- BUYSE Françoise
- CAUDRON Ariane
- CHARDOME Geoffroy
- DEFAYS Boris
- DELCAMPE Maxime
- DELVIGNE Elie
- GLAUDE Emmanuel
- GREIMERS Christina
- HEIDEBROEK Julie
- LECLERCQ Thomas
- MEESEN Alain
- PARADA Javier
- PHILIPRONT Amélie
- PIETTE Aurélie
- STIENNON Yvain
- VAN GOETHEM Carole
- WOLFFERTS Stephan

23 JAN. 2019

Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel du **23 JAN. 2019** constituant la réserve de personnel enseignant visée à l'article 94, § 4 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 15 mai 2014 portant exécution du décret du 28 novembre 2013 relatif à la performance énergétique des bâtiments.

Namur, le **23 JAN. 2019**

Le Ministre de l'Énergie,



Jean-Luc CRUCKE